

AVIS AUX FORNISSEURS



Objet: Note d'information sur les coûts liés à la qualité pour les fournisseurs

Expéditeur: Andrew Robinson
Titre du poste : Chef de la chaîne d'approvisionnement

Numéro d'avis aux fournisseurs : SC005
Diffusion : 001

Gamme de produits : Turbines à gaz aérodérivées (ADGT)
Unité commerciale de Siemens : Siemens Canada limitée

Date: 8 novembre 2016

À l'attention du directeur général

Madame, Monsieur,

Introduction

Siemens Canada limitée (SCL) conclut une entente avec un fournisseur pour l'achat et la fourniture de produits livrables en supposant que lesdits produits livrables seront entièrement conformes à ce qui est indiqué dans le contrat.

Sans porter atteinte aux autres droits et recours de SCL (que ce soit en vertu du contrat ou de la loi), pour toute occurrence des problèmes de qualité énumérés ci-dessous, SCL demandera au fournisseur de payer les montants indiqués ci-dessous, lesquels représentent les frais administratifs nécessaires pour atténuer les dommages liés à l'événement de non-qualité. Sans émettre aucun autre avis, SCL pourrait déduire le montant de tout paiement dû au fournisseur.

Description

Les coûts d'administration interne engagés ou les dommages subis par SCL incluent, de façon non limitative, le traitement et l'évaluation technique associés entrepris par SCL en raison de l'occurrence des problèmes de qualité suivants dont le fournisseur est responsable :

- les rejets au moment de la réception;
- les dérogations;
- les rejets résultant de plaintes (de Siemens, du client final, de l'opérateur), etc.

Frais standards à l'échelle mondiale (en dollars US)

Dérogations :	600 \$
Rejets au moment de la réception :	850 \$
Rejets à la suite de l'assemblage/des essais :	1 100 \$
Rejets à la suite de plaintes de clients/d'opérateurs :	1 800 \$

Les frais administratifs indiqués ci-dessus sont une estimation de bonne foi des coûts d'administration interne engagés et des dommages subis par SCL, et ne sont pas des pénalités associées aux incidents de non-qualité pertinents.